



## VALLEE SUD – GRAND PARIS

### ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

#### CONSEIL DE TERRITOIRE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

Par suite d'une convocation en date du 6 juillet 2020, les membres composant le Conseil de Territoire se sont réunis à 18h00 dans la Salle des fêtes Hunebelle à Clamart sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-Didier BERGER, M. Jean-Yves SENANT, M. Etienne LENGEREAU, Mme Jacqueline BELHOMME, M. Benoit BLOT, M. Laurent VASTEL, M. Philippe LAURENT, M. Patrick DONATH, M. Carl SEGAUD, Mme Nadège AZZAZ, M. Yves COSCAS, M. Rodéric AARSSE, M. Lounes ADJROUD, M. Said AIT-OUARAZ, M. Jean-Philippe ALLARDI, M. Stéphane ASTIC, Mme Yasmine BOUDJENAH, Mme Chantal BRAULT, Mme Marie COLAVITA, M. Didier DINCHER, Mme Sylvie DONGER, Mme Elodie DORFIAC, M. Patrick DURU, Mme Claude FAVRA, Mme Sonia FIGUERES, M. Bernard FOISY, Mme Muriel GALANTE-GUILLEMINOT, M. Alain GAZO, Mme Martine GOURIET, M. Jean-Patrick GUIMARD, M. Mouloud HADDAD, M. Maroun HOBEIKA, Mme Colette HUARD, M. Fabien HUBERT, M. Stéphane JACQUOT, M. Laurent KANDEL, M. Serge KEHYAYAN, M. Dominique LAFON, M. Goulwen LE GALL, Mme Rosa MACIEIRA-DUMOULIN, Mme Corinne MARE-DUGUER, M. David MAUGER, M. Pierre MEDAN, Mme Pascale MEKER, M. Gilles MERGY, Mme Françoise MONTSENY, M. Paul-André MOULY, Mme Aicha MOUTAOUKIL, M. Wissam NEHMÉ, Mme Corinne PARMENTIER, M. Philippe PEMEZEC, M. Jacques PERRIN, Mme Françoise PEYTHIEUX, Mme Perrine PRECETTI, Mme Christine QUILLERY, Mme Gwénola RABIER, Mme Gabriela REIGADA, Mme Cécile RENARD, Mme Sally RIBEIRO, Mme Isabelle ROLLAND, M. Patrice RONCARI, Mme Laurianne ROSSI, M. Daniel RUPP, Mme Sophie SANSY, Mme Anne SAUVEY, Mme Stéphanie SCHLIENGER, M. Georges SIFFREDI, Mme Isabelle SPIERS, M. Martin VERNANT, M. Patrick XAVIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme Marie-Hélène AMIABLE à Mme Yasmine BOUDJENAH, M. Elie DE SAINT JORES à M. Carl SEGAUD, M. Marc FEUGERE à Mme Françoise PEYTHIEUX, Mme Sarah HAMDJ à M. Philippe PEMEZEC, Mme Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE à M. Philippe LAURENT, M. Jacques LEGRAND à M. Jean-Yves SENANT, M. Patrice MARTIN à M. Yves COSCAS, M. Jean-Michel POUILLÉ à Mme Sonia FIGUERES, Mme Mariam SHARSHAR à Mme Françoise PEYTHIEUX, M. Thierry VIROL à M. Etienne LENGEREAU.

- 1) Le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.
- 2) Monsieur Yves COSCAS est désigné pour remplir ces fonctions.

## **M. Yves COSCAS**

Madame la Présidente, pour faire face à l'épidémie de Covid-19, les dispositions exceptionnelles relatives à l'article 10 de la loi 2020-290 du 23 mars 2020 permettent à un élu d'être porteur de deux pouvoirs.

## **Mme Colette HUARD**

Nous allons procéder à l'appel nominal des membres du conseil par ordre alphabétique.

Je constate que le quorum est réuni et précise que jusqu'au 10 juillet 2020, le quorum est fixé à un tiers des membres présents ou représentés (article 10 de la loi 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid).

Je déclare les membres du conseil territorial installés dans leurs fonctions conformément à l'article L.5211-9 du CGCT.

## **I. AFFAIRES GENERALES**

### **3. Election du président**

## **Mme Colette HUARD**

Mesdames et Messieurs les parlementaires, Monsieur le Président du département, Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les conseillers territoriaux nouvellement élus et réélus, Mesdames et Messieurs de l'administration, c'est en ma qualité de doyenne d'âge du conseil de territoire qu'il me revient l'insigne d'honneur de présider la première séance communément appelée d'installation de ce nouveau conseil de territoire enfin élu pour la mandature 2020-2026.

Je tiens à féliciter tous les maires et conseillers territoriaux nouvellement élus dans leurs communes respectives, et ce, quelles que soient leurs étiquettes politiques. Je veux également remercier tous les élus de la précédente mandature dans le respect de nos différences partisanes, car l'intercommunalité c'est travailler ensemble dans le respect de nos différences. Il y a plus de 130 ans, par la loi du 22 mars 1890 naissait pour la première fois le principe de l'intercommunalité, principe qui permet aux communes de se regrouper pour des projets de développement et de solidarité.

130 ans plus tard, l'intercommunalité est devenue une réalité pour la quasi-totalité de notre pays. S'associer pour répondre aux besoins des uns et des autres, tel est le fondement même de l'intercommunalité :

- Penser des politiques publiques locales au sein du bassin de vie et non plus en s'arrêtant à la frontière communale ;
- Faire preuve de solidarité ;
- Agir pour l'intérêt général.

La crise sanitaire sans précédent que nous venons de traverser ne vient pas démentir le bien-fondé de l'intercommunalité : faire ensemble ce que l'on ne serait pas en mesure de faire seul.

Par ailleurs, il convient de constituer le bureau pour l'élection, et qui est composé de deux assesseurs et d'un secrétaire de séance.

Conformément à la coutume, s'ils sont d'accord, les benjamins de l'assemblée, c'est-à-dire M Lounès ADJROUD et M. Paul-André MOULY sont désignés assesseurs. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Ils sont désignés à l'unanimité.

Y a-t-il des candidatures ? Je donne la parole à M. VASTEL.

## **M. Laurent VASTEL**

Rassurez-vous, mon intervention n'est pas un remake métropolitain, mais l'annonce de la candidature de Jean-Didier BERGER. Avant de faire cette annonce, j'aimerais préciser qu'avec M. BERGER nous nous sommes rencontrés il y a 6 ans. Nous avons cheminé sur des routes parallèles, chacun dans notre ville, nous avons provoqué une alternance d'abord dans une opposition au sein de l'ex communauté d'agglomération Sud-de-Seine sous la houlette bienveillante de la présidence de Mme AMIABLE, puis dans la majorité et sous sa présidence depuis que le Territoire Vallée Sud - Grand Paris a été créé.

En tant que maire, j'ai observé la présidence de M. BERGER et constaté :

- Un respect scrupuleux de l'intérêt des villes quelle que soit leur couleur politique ;

- Un principe de subsidiarité qui a laissé le pouvoir de décision à chacune des villes du Territoire, ce qui s'accorde parfaitement à ma sensibilité UDI, adepte de la décentralisation maximale ;
- Une grande efficacité qui a permis de réaliser bon nombre d'économies de fonctionnement sur des services offerts à nos populations, le plus bel exemple étant sans doute la collecte des ordures ménagères avec un impôt qui a baissé, élément assez rare pour être souligné ;
- La capacité à faire avancer des dossiers innovants notamment sur le plan de l'environnement avec la mise en œuvre prochaine du plan climat air énergie territorial ;
- Le développement d'outils de cogestion et de développement des villes comme l'a été la société d'aménagement SPLA Panorama ou la SEM Vallée Sud Développement qui est en train de s'installer.

Je tiens à le dire en tant que maire, mais aussi en tant qu'ami, cette gouvernance a été marquée par une bienveillance relativement constante. J'ai et j'aurai donc un grand plaisir à voir M. BERGER poursuivre la mission entamée depuis la création de ce Territoire, c'est pourquoi je vous annonce sa candidature. Je vous remercie.

#### **Mme Colette HUARD**

Merci beaucoup M. VASTEL. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Je demande aux deux assesseurs ainsi qu'au secrétaire de séance de bien vouloir s'avancer autour de l'urne pour procéder au vote.

M. BERGER a déposé sa candidature et j'invite maintenant chaque conseiller à venir déposer son bulletin dans l'urne à l'appel de son nom. Les conseillers détenteurs d'un pouvoir votent successivement en leur nom puis au nom de leurs mandataires. Des isolements sont mis à votre disposition ainsi que des bulletins libres, des enveloppes et un stylo.

Tous les élus ont voté, les assesseurs vont donc procéder au dépouillement de l'urne.

#### **M. Lounès ADJROUD**

Sur 81 votants, M. BERGER a obtenu 67 voix, 12 bulletins blancs, 1 bulletin nul. M. BERGER est élu président de Vallée Sud - Grand Paris.

#### **Mme Colette HUARD**

Je déclare M. Jean-Didier BERGER élu au premier tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

### **M. Jean-Didier BERGER est élu Président du Conseil de Territoire à la majorité**

#### **M. Jean-Didier BERGER**

Mes chers collègues, Monsieur le Président du département, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Madame la Conseillère régionale, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Territoire, chers amis, je vous adresse mes plus sincères remerciements pour la confiance que vous me renouvez aujourd'hui.

Je vous adresse toutes mes félicitations pour votre élection, vos élections dans les 11 conseils municipaux et votre élection en tant que conseiller de Territoire. Je sais qu'elles se sont déroulées dans des climats très particuliers, parfois marqués par beaucoup de passion. Cette séance représente une des étapes de la démocratie, elle vous est chère autant qu'à mes yeux.

J'ai évidemment une pensée pour M. Patrick DEVEDJIAN qui était à l'origine de l'une de nos trois anciennes intercommunalités et qui nous a quittés pendant la crise Covid. Nous pensons à lui aujourd'hui et je me réjouis de compter dans nos rangs l'ancien Premier Vice-président du Territoire, M. Georges SIFFREDI à qui nous adressons nos sincères félicitations pour son élection à la tête du département. Merci d'être présent ce soir, nous te félicitons.

Je vous remercie pour votre confiance renouvelée et qui est le fruit d'un bilan partagé par tous mes collègues maires et vice-présidents sortants. Ce travail s'est réalisé dans les conditions que vous connaissez avec des baisses de dotations sans précédent qui ont fragilisé les collectivités. L'avenir de nos collectivités était incertain particulièrement en Île-de-France et pourtant, comme dans nos communes, nous avons réussi à réaliser ensemble ce que nous savons faire au mieux : écouter, observer, comparer, décider, agir, gérer, économiser, partager, bâtir, protéger. À l'occasion de cette crise, le Territoire s'est révélé un bel outil de solidarité, de mutualisation, d'organisation.

Plusieurs millions de masques ont été mis à disposition de notre population, ainsi que du gel hydroalcoolique, des gants, des matériels de protection y compris pour les assesseurs et les scrutateurs à l'occasion des élections municipales. De plus, nous avons doté de kits nos professionnels de santé, aidé nos commerçants de proximité, organisé une plateforme numérique pour la distribution des masques ou le retour de nos concitoyens dans les piscines.

Ce Territoire, contrairement à d'autres, nous l'avons choisi. Nous avons souhaité pouvoir nous rassembler dans le sud de ce département que nous aimons et ne pas être rattachés à d'autres communes du département. Ces trois anciennes intercommunalités fusionnées forment aujourd'hui une seule entité unie.

Bien sûr, comme tous nos collègues dans les autres Territoires, nous souhaiterions redevenir des EPCI à fiscalité propre pour disposer des mêmes droits et des mêmes devoirs, des mêmes ressources pour agir au service de nos habitants. Cependant, d'ores et déjà, grâce au travail accompli ensemble, nous sommes plus forts.

Il y a 4 ans, nous dégagions un déficit annuel de 4 millions d'euros. Cela signifie que pour payer les dépenses de fonctionnement nous devons emprunter chaque année 4 millions d'euros. Grâce aux économies réalisées ensemble, nous sommes passés de - 4 millions d'euros à + 30 millions d'euros. Ces + 30 millions d'euros nous apportent chaque année une capacité à agir.

Nous avons également bâti des outils, auxquels mon ami M. VASTEL a fait allusion :

- Le GIP emploi, ma chère Chantal ;
- La SPLA Panorama ;
- La SEM Vallée-Sud Développement et demain une autre SEM pour l'énergie et les mobilités.

Nous avons agi à travers une charte de gouvernance claire que je proposerai de pérenniser, se basant sur la subsidiarité. Nous décidons ensemble dans le respect de quelques principes partagés :

- La collégialité ;
- La liberté communale, mais aussi la responsabilité communale avec des déficits et des excédents qui reviennent aux communes ;
- La compensation qui signifie que lorsqu'une commune choisit de ne pas réaliser les économies décidées en commun, elle en assume la pleine et entière responsabilité.

Je souhaite pérenniser cette gouvernance, mais aussi la renforcer par davantage de participation. Je me bats avec mes collègues présidents de Territoires pour que vous retrouviez une indemnité qui me semble tout à fait légitime et qui a été supprimée au cours du mandat précédent. Je considère que tous les Conseillers de Territoire, comme auparavant les conseillers communautaires, doivent bénéficier d'une indemnité compte tenu de leur travail et de leur implication.

Des tablettes ont été mises à disposition de tous les Conseillers de Territoire afin qu'ils puissent accéder plus facilement à toute l'information mise à disposition.

Après en avoir discuté avec mes collègues, je souhaite également renforcer l'implication de tous les élus communaux. Dans le sens de la loi qui vient d'être votée, je propose d'élargir les commissions d'ores et déjà existantes à tous les élus communaux disposant des délégations en rapport avec ces commissions.

Lors de ces commissions, seront examinés non seulement les points inscrits à l'ordre du jour du prochain conseil de territoire, mais également des présentations plus transverses que nous avons l'occasion d'examiner en bureau. Ces présentations seront également développées devant tous les élus disposant de délégations connexes pour qu'ils soient parfaitement informés, concertés, associés à tous les dossiers du Territoire.

Je souhaite renforcer la participation des différents acteurs partenaires du territoire, notamment les entreprises, mais également les associations en présentant notre bilan d'activité une fois par an à l'occasion d'une seule et unique cérémonie de vœux.

Dans le même esprit, je souhaite renforcer la participation de nos concitoyens. Nous aurons l'occasion de le faire notamment dans le cadre de l'élaboration du PADD et du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) et des larges concertations qui seront organisées, mais aussi à travers des outils de

communication adaptés, notamment le site renforcé, le journal, et toutes autres formes de publications. Cela nous permettra de répondre à la demande formulée régulièrement et à juste titre dans le courant du mandat précédent. Nous utiliserons ces outils et méthodes pour conduire les travaux menés sur l'espace public en matière d'aménagement et de voirie, de construction de nouveaux équipements publics, mais aussi de développement du service emploi et du GIP puisque la crise économique et sociale à venir le nécessite totalement.

Dans cette même perspective, je souhaite renforcer la démarche qualité que nous avons d'ores et déjà engagée en sollicitant l'avis de nos concitoyens et de nos usagers, en établissant des diagnostics de satisfaction et des préconisations que nous pourrions mettre en œuvre.

Grâce aux économies réalisées, nous avons établi un pacte financier très ambitieux. Il est rendu possible grâce à la dynamique des recettes que les communes partagent avec l'intercommunalité, mais il se traduit surtout par un plan massif d'investissements d'un ½ milliard d'euros sur les prochaines années qui nous permettra d'agir en faveur du développement durable à travers :

- Le Plan climat air énergie territorial, chère Jacqueline ;
- Les mobilités ;
- Le plan vélo territorial ;
- L'établissement d'un réseau de rues jardins ;
- Les énergies alternatives avec l'hydrogène et la géothermie ;
- Le démonstrateur écologique ;
- L'isolation des logements ;
- Les biodéchets ;
- L'opération « zéro déchet » ;
- Les équipements nouveaux et la rénovation des anciens, qu'il s'agisse des équipements culturels ou sportifs dans ce grand mandat qui sera marqué par les Jeux Olympiques ;
- Le Smart territoire avec la voirie et le stationnement intelligent ;
- Les travaux d'assainissement et d'éclairage public ;
- L'enfouissement des réseaux et tout particulièrement des lignes à très haute tension qui défigurent plusieurs villes de notre territoire ;
- L'aménagement, la politique de la ville, les aides à la pierre ;
- Le renforcement et la fusion de nos offices publics de l'habitat.

Avec ce programme ambitieux nous pouvons tous ensemble, mes chers collègues, renforcer nos communes auxquelles nous sommes si attachés, défendre notre territoire et ses finances dans une métropole davantage polycentrique, qui respecte ses territoires.

Mes chers collègues, nous pouvons faire ensemble mieux, plus vite, moins cher et rendre tous ensemble possible ce qui serait difficile, voire impossible seul.

Je vous remercie encore pour votre confiance.

### **M. Rodéric AARSSE**

Je vous remercie Monsieur le Président, j'avais préparé une prise de parole pour l'avant-élection, et je vais l'adapter pour l'après-élection, la séquence ayant été un peu rapide.

Monsieur le Président, chers collègues, anciens et nouveaux élus, je félicite le nouveau président pour sa brillante réélection. Je remarque que sur notre territoire Vallée Sud - Grand Paris nous sommes nettement plus disciplinés qu'à la Métropole du Grand Paris. En effet, vous tenez mieux ici, Monsieur le Président vos troupes et je vous en félicite.

Il n'y avait pas d'autres candidats, car nous ne doutions pas de la supériorité numérique de la droite dans le territoire, mais nous comptons maintenant trois villes de gauche et presque trois fois plus d'élus écologistes sur ce territoire.

Notre vivre ensemble ici se caractérise par le respect de toutes les composantes du territoire, le respect de toutes les villes dans leurs différences et leurs projets.

Notre vote n'est pas un blanc-seing, vous le savez et nous serons vigilants pendant tout ce mandat au respect de la volonté de nos électeurs. Nous serons vigilants, mais constructifs.

Lors de notre dernier conseil de territoire en présentiel juste avant l'épisode du Covid, et je tiens à féliciter tous ceux qui se sont investis durant cette période, tant les services que les élus, nous avons une différence de point de vue. Je vous disais que le Covid résultait d'une crise environnementale et vous considériez que ce n'était qu'une crise sanitaire. Je maintiens qu'il s'agissait d'une crise sanitaire et surtout environnementale.

Vous nous annoncez plusieurs projets écologistes, c'est très bien, mais veillez à ne pas vous cantonner à du cosmétique. Entendez, Monsieur le Président, la demande d'écologie qui monte partout dans les grandes villes de France. N'ayez pas peur de l'écologie, entamez la résilience de notre territoire.

Monsieur le Président, un élu se doit de préparer l'avenir, pas de sauver le passé. Je vous remercie.

**M. Jean-Didier BERGER**

Merci beaucoup M. AARSSE. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

**Mme Corinne PARMENTIER**

Merci, Monsieur le Président, et félicitations pour votre brillante réélection.

Je suis renouvelée en tant qu'élue au sein de ce Territoire, et cette place me permet d'émettre quelques vœux ou souhaits que j'aimerais voir accepter.

J'ai entendu dans votre discours quelques changements :

- Faire de cette assemblée un espace démocratique ;
- Donner une place aux hommes et aux femmes dans les organismes dans lesquels le Territoire siège ou dirige ;
- Faire de la pluralité une force et non une faiblesse.

Ces objectifs nous ont manqué lors de la précédente mandature. Cependant, j'entends aujourd'hui votre souhait de faire participer l'ensemble des élus des communes et je pense que cette stratégie, particulièrement absente de la dernière mandature est très positive.

Chacun doit pouvoir s'exprimer sans être moqué, hué ou étouffé dans son expression par le bruit de téléphones portables ou de conversations parallèles. J'espère que votre rôle de président pourra s'affirmer, car notre assemblée est importante, et par moments notre parole a été coupée et non écoutée.

Je pense que le rôle démocratique de cette assemblée est d'entendre tous les points de vue.

Enfin, nous avons discuté de la possibilité de tribunes politiques. Cette possibilité avait même été promise et actée. Or, le site Vallée Sud - Grand Paris n'a jamais permis à l'ensemble des sensibilités politiques de s'exprimer au sein de cette tribune. Du point de vue démocratique, il serait intéressant d'offrir cette possibilité rapidement.

La démocratie, c'est nous, car nous représentons la démocratie représentative, mais c'est aussi l'expression des habitants. J'émet donc le vœu que les habitants puissent être davantage partie prenante des décisions puisque comme vous l'avez rappelé, les enjeux de cette mandature sont importants, avec le PLUI et des projets d'aménagement.

Ce mandat commence par l'urgence de la crise Covid et ses conséquences sur l'économie du Territoire et le quotidien des habitants.

Vous connaissez les habitants qui nous interpellent, nous demandent de changer nos pratiques, nous disent que le service public n'est pas un coût, mais une ressource, une richesse, je dirai même le seul patrimoine de ceux et celles qui n'en ont pas.

J'émet le vœu que ce territoire devienne celui des habitants, soit visible pour eux et aussi avec eux, que leur santé, leur épanouissement personnel et professionnel, ainsi que leurs conditions de vie soient une priorité pour nous tous. Je vous remercie.

**M. Jean-Michel POULLE**

Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs, je prends aujourd'hui la parole au nom du groupe Communiste et Citoyen.

Nous sommes toutes et tous présents, élus par les citoyennes et citoyens de nos villes. Toutes et tous, nous sommes attachés à l'histoire de nos territoires, aux habitantes et aux habitants que nous croisons chaque jour, aux projets que nous avons défendus devant eux. Toutes et tous, nous sommes attachés à la démocratie et à la commune, lieu par essence du débat démocratique.

En effet, c'est en partant des communes que l'on peut construire des coopérations intercommunales, des coopératives de villes permettant de construire des projets territoriaux, des projets communs.

Bien que notre Territoire soit le résultat d'un puzzle administratif de loi NOTRe et MAPTAM, lois que notre groupe n'a pas votées en son temps considérant qu'elles n'étaient pas le résultat d'un projet local et souhaité, nous devons coopérer.

Le président que cette assemblée a élu, son exécutif devra s'appuyer sur l'apport de toutes et tous, se baser sur l'affirmation de principes de fonctionnement répondant aux valeurs de solidarité, de respect de la légitimité démocratique des villes, d'association des habitantes et habitants et acteurs locaux.

Permettez-moi chers collègues, d'insister sur ce point, la participation des citoyennes et citoyens est selon nous, la condition essentielle pour construire un service public performant sur tout le territoire dans un souci d'égalité, d'accès aux droits pour toutes et tous pour répondre au mieux aux besoins des populations.

Nous devons donc créer les conditions pour que les citoyennes et citoyens des villes, qu'ils soient organisés en collectif ou individuellement, soient pleinement associés à la définition et au suivi des projets. De belles consultations s'annoncent comme celle relative au Plan climat-air-énergie territorial par exemple.

Faisons de ces débats et de ces échanges des lieux de construction de notre histoire commune. C'est avec le développement des coopérations entre habitantes et habitants, entre nos villes au sein de notre territoire, mais aussi à l'échelle métropolitaine et régionale que nous pourrons répondre efficacement par la coopération et non la concurrence aux enjeux stratégiques auxquels nous avons à faire face : enjeux écologiques, réduction des inégalités sociales et territoriales, réponse à la carence immense de logements publics, lutte contre les phénomènes spéculatifs ou encore renforcement du développement économique et de l'emploi durable.

Tous ces grands dossiers, de la transition écologiste à la réduction des inégalités pour la dignité de chacun, représentent les fils conducteurs de nos actions et doivent permettre à toutes et tous de bien vivre et de bien vivre ensemble.

Nous appelons donc de nos vœux à :

- Un travail territorial plus en lien avec les élus des villes ;
- Plus de transparence et de fluidité dans le circuit de décision et de transmission de l'information.

Nous voulons un Territoire gouverné par les élus.

C'est avec cette envie d'améliorer la vie de toutes et tous que nous souhaitons participer à notre histoire commune.

C'est pourquoi, avec ce souci du bien commun, du respect de toutes et tous et de la nécessité de travailler ensemble, nous saluons l'élection de M. BERGER.

Enfin, en tant qu'adjoint à la culture, je vous propose en conclusion un peu de poésie avec ces mots du poète et résistant René CHAR : « *le réel quelquefois désaltère l'espérance, c'est pourquoi contre toute attente l'espérance survit* ».

Nous tous, chers collègues, nous sommes le réel, femmes et hommes nous travaillons quotidiennement pour nos villes et pour ce territoire. Alors, portons bien haut l'espérance d'un monde meilleur. Je vous remercie.

### **M. Jean-Didier BERGER**

Merci beaucoup.

### **M. Martin VERNANT**

Je suis conseiller municipal France Insoumise à Malakoff. Tout d'abord, nous vous adressons, M. le Président, nos félicitations républicaines pour votre réélection. Néanmoins, ces élections municipales ont eu lieu dans un contexte très compliqué lié à la crise sanitaire et ont été marquées par une très forte abstention qui doit nous interpeller. Notre travail consistera à être le plus possible au service des habitants du territoire.

Il existe de nombreux enjeux, notamment ceux que nous portons à la France Insoumise comme l'écologie. Nous défendrons par exemple l'amélioration du ramassage des déchets à la demande. Il va falloir lutter également à notre petit niveau contre la crise économique, effet secondaire de cette crise du Coronavirus.

Nous continuerons à apporter des propositions pour réduire les inégalités et faire avancer l'écologie sur l'ensemble du territoire.

### **Mme Muriel GALANTE-GUILLEMINOT**

Je voudrais simplement féliciter M. Jean-Didier BERGER, lui dire combien je suis heureuse de cette élection, comme de nombreux élus. Ce territoire était jeune et nous avons rencontré des difficultés pour l'installer. Maintenant, il avance avec force et intelligence dans le cadre d'une très grande participation de tous et d'un respect de l'ensemble des villes.

Toutes mes félicitations personnelles, nous sommes nombreux à les porter Jean-Didier, merci de présider pour ces six prochaines années notre beau Territoire.

### **M. Jean-Didier BERGER**

Merci beaucoup, chère Muriel.

### **M. Stéphane ASTIC**

Merci, M. le Président, je vous présente également toutes mes félicitations pour votre élection. Je félicite également l'ensemble des élus présents aujourd'hui.

J'ai bien écouté votre discours. Vous avez réalisé un inventaire intéressant et instructif pour ces six prochaines années. J'aimerais aborder trois points, en souhaitant que nous passions de la parole aux actes lors de cette prochaine mandature, et davantage que ces quatre dernières années.

Comme l'a dit précédemment un consœur, je forme le vœu que nous parvenions à installer un PLUI. Je comprends le principe de subsidiarité auquel vous tenez beaucoup. Pour autant, je pense important de prendre les bonnes décisions par rapport aux enjeux à venir.

Vous avez fait le choix jusqu'à présent de ne pas mettre en œuvre ce PLUI à l'échelle du territoire. D'autres territoires l'ont fait, notamment des Territoires du Grand Paris qui considèrent que le Grand Paris est la bonne échelle de réalisation. Nous ne l'avons pas fait jusqu'à présent. Espérons que cela change.

Les citoyens ont aujourd'hui une attente commune en matière de déplacement et de développement durable. Les communes doivent-elles établir seules leurs plans de déplacement et de développement ou agir en commun ?

Vous avez parlé de mutualisation et de développement. Il semble en effet important d'opérer le développement ensemble, car les impacts énergétiques et climatiques sont importants. Agissons ensemble sur le Covid, les déplacements, l'habitat, les zones d'emploi, les espaces de travail partagés, la hauteur des constructions, la neutralité carbone, le recours au Low Tech ou l'investissement dans la High-Tech qui consomme plus d'énergie.

Nous avons de nombreux sujets à aborder et j'espère que les onze communes sauront les traiter ensemble et pas chacune dans leur coin. Nous pensons que la bonne échelle d'action est le Territoire.

Le deuxième sujet est le PCAET (Plan climat air énergie territorial). Vous avez identifié dès le 14 novembre 2017 ce besoin, soit il y a près de trois ans, mais pour l'instant il n'existe pas. Il existe au niveau de la métropole puisqu'un PCAEM (Plan climat air énergie métropolitain) a été adopté en 2018 et peut servir de guide. D'autres EPT (établissements publics territoriaux) comme GPSO (Grand Paris Seine Ouest) ou GOSB (Grand Orly Seine Bièvre) à l'est, ont signé des conventions avec l'ADEME pour obtenir un label et un soutien technique afin de réaliser la conversion écologique. J'espère que nous avancerons à grands pas sur ce sujet pour adopter rapidement un PCAET.

Enfin, je souhaite évoquer un troisième point, au regard des relevés de décision des conseils territoriaux, dans chacune de vos villes vous avez beaucoup parlé de PLU et même si je ne conteste la mise en commun des moyens et la mutualisation, la place dévolue au développement économique reste très réduite.

Compte tenu de la situation économique que nous laisse la crise sanitaire du Covid, il est à espérer que le développement économique, compétence clé du Territoire reprenne toute sa place, et que le Territoire se positionne en proximité des 400 000 habitants pour fournir assistance, protection et accompagnement. En effet, la situation à venir sur le terrain de l'emploi ne sera assurément pas celle existant il y a six mois.

Je vous remercie pour votre écoute, et je souhaite M. le Président que cette mandature se déroule sous les meilleurs auspices comme vous l'avez mentionné précédemment.

### **M. Jean-Didier BERGER**

Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions ?

### **M. David MAUGET**

Merci M. le Président, je suis élu minoritaire de la commune d'Antony. J'ai trois petits points à présenter. Tout d'abord, en ce qui concerne le PCAET et son élaboration, je m'interroge sur la manière dont les habitants et les associations seront associés. Ensuite, vous avez beaucoup insisté sur la recherche du moindre coût dans un certain nombre de plans, et j'espère que l'aspect responsabilité sociale sera aussi présent lorsque l'on choisira des délégataires concernant les différentes compétences du Territoire. Enfin, vous avez mis en avant la possibilité pour des élus municipaux qui disposent de délégation de participer aux commissions, et je m'interroge donc sur la place qui sera accordée aux élus du Territoire qui sont minoritaires. Je vous remercie.

### **M. Jean-Didier BERGER**

Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions ? Je vais répondre à vos questions en remerciant tous les orateurs pour leurs félicitations républicaines. Je tiens à vous répéter que je suis au sein du Territoire un maire parmi onze autres maires et un élu territorial parmi 80 autres élus, un élu communal parmi plusieurs centaines et je ne l'oublie jamais. Enfin, je suis un habitant parmi 400 000 autres.

J'agis donc en votre nom, avec vous en me souvenant toujours de la confiance que vous m'avez accordée.

De plus, j'aimerais remercier l'administration territoriale et tous les agents pour le travail exceptionnel réalisé dans les conditions difficiles que j'ai décrites précédemment. Sans eux, nous n'aurions pas pu agir autant.

J'ajoute qu'au sein du Territoire, pendant près de 99 % du temps passé ensemble, nous mettons de côté nos différences partisans et nous travaillons sans opposition uniquement dans l'intérêt de nos villes et de nos habitants. La défense des partis, des idéologies, des dogmes nous intéresse très peu, nous prenons nos décisions dans l'intérêt général.

C'est pourquoi la description du fonctionnement de notre assemblée par certains d'entre vous m'a un peu surpris, car je pense qu'elle ne correspond pas à l'image des débats que nous avons menés pendant 4 ans. Je pense préférable que les très nombreux élus du Territoire se forgent leur propre idée et constatent qu'ici tous ceux qui le souhaitent peuvent émettre leurs idées.

Cependant, exposer une idée différente ne signifie pas détenir la vérité. Je crois que le dialogue permet de construire et pour cette raison je suis favorable à la possibilité d'une tribune politique sur le site de l'EPCI et dans le futur journal.

Nous devons rassembler et non pas diviser ou instrumentaliser le Territoire au service d'objectifs politiques internes et communaux. L'idée n'est pas d'affaiblir ici tel ou tel maire, mais de construire ensemble dans le respect des sensibilités politiques un avenir commun sur des sujets qui nous unissent.

Pour cette raison, cet attachement à la démocratie pourra également se concrétiser dans la démarche qualité que j'ai indiquée, dans la concertation notamment pour le PADD et le PLUI, mais aussi dans le cadre de consultations lorsque des points nouveaux seront portés à l'ordre du jour et que nous aurons besoin ensemble de mesurer la nature des attentes de nos concitoyens.

Nous pouvons agir ensemble dans certains domaines, dans d'autres nous essaierons sans y parvenir, cela fait partie de la vie démocratique. Le PLUI est d'ores et déjà lancé, comme le PCAET et les vice-présidents concernés auront l'occasion prochainement de vous en parler sans que je développe davantage.

Beaucoup a été fait pour le développement économique même si nous pouvons faire davantage et une nouvelle vice-présidente en charge de ce domaine s'y attellera.

Enfin, les associations sont des partenaires, comme beaucoup d'autres acteurs de notre territoire et ont vocation à être associées.

Lorsque nous choisissons des délégataires, depuis 4 ans, nous insérons parfois des clauses d'insertion, des clauses de responsabilité sociale et environnementale.

De plus, vous le verrez, ici les élus minoritaires sont respectés comme tous les élus et nous étudierons dans quelles conditions il sera possible de les associer. *A minima*, la soirée de présentation du bilan d'activité s'adressera évidemment à tous les élus municipaux de toutes les villes du territoire.

S'agissant des commissions, leur intérêt est d'y présenter la technicité des dossiers pour pouvoir porter un avis. Elles n'ont pas vocation à discriminer telle ou telle force politique. Cependant, la représentation des élus au sein de ces commissions est issue du suffrage et est portée par les maires. Ce sont eux qui confient les délégations. Pour cette raison, ces commissions s'adresseront en priorité aux élus disposant de délégations dans les domaines concernés.

Je vous remercie une nouvelle fois pour votre confiance.

#### **4. Détermination du nombre de vice-présidents**

##### **M. Jean-Didier BERGER**

Comme vous le savez, onze communes composent le Territoire, et il est donc proposé comme précédemment de reconduire le nombre de vice-présidents à onze soit un par commune. Y a-t-il des oppositions, des abstentions.

**Le Conseil de Territoire approuve à l'unanimité**

#### **5. Election des vice-présidents**

##### **M. Jean-Didier BERGER**

Nous devons procéder à l'élection des vice-présidents à bulletin secret. Nous allons débiter par le premier d'entre eux. J'ai reçu la candidature de M. Jean-Yves SENANT. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Nous allons procéder à l'élection. Je demande aux assesseurs et secrétaire de venir.

Pendant le dépouillement du vote pour le premier vice-président, je vous propose de passer au vote du deuxième vice-président. J'ai reçu la candidature de Mme Marie-Hélène AMIABLE. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je vais demander à deux autres scrutateurs de nous rejoindre, M. Saïd AIT-OUARAZ et Mme Gabriela REIGADA.

Avant de passer à l'élection du troisième vice-président, je vais proclamer les résultats pour le premier vice-président par 71 voix pour, 8 votes blancs, et 1 vote nul.

**M. Jean-Yves SENANT est élu premier vice-président**

##### **M. Jean-Didier BERGER**

Je l'invite à me rejoindre.

Pendant le deuxième dépouillement, je vous propose de voter pour le troisième vice-président, j'ai reçu la candidature de M. Etienne LENGEREAU. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote.

La deuxième vice-présidente est élue avec 72 voix et 8 votes blancs. Mme Marie-Hélène AMIABLE est donc élue et nous la félicitons.

**Mme Marie-Hélène AMIABLE est élue deuxième vice-présidente**

##### **M. Jean-Didier BERGER**

Pendant le dépouillement pour le troisième vice-président, je vous propose de voter pour le quatrième vice-président, j'ai reçu la candidature de Mme Jacqueline BELHOMME. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote.

Le troisième vice-président est élu avec 69 voix et 9 votes blancs, 2 votes nuls. M. Etienne LENGEREAU est donc élu et nous le félicitons.

**M. Etienne LENGEREAU est élu troisième vice-président**

##### **M. Jean-Didier BERGER**

Je vous propose de voter pour le cinquième vice-président, j'ai reçu la candidature de M. Benoît BLOT. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote.

La quatrième vice-présidente est élue avec 72 voix et 8 votes blancs. Mme Jacqueline BELHOMME est donc élue et nous la félicitons. Je l'invite à nous rejoindre.

**Mme Jacqueline BELHOMME est élue quatrième vice-présidente**

**M. Jean-Didier BERGER**

Je vous propose de voter pour le sixième vice-président, j'ai reçu la candidature de M. Laurent VASTEL. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote.

Le cinquième vice-président est élu avec 64 voix et 15 votes blancs, 1 vote nul. M. Benoît BLOT est donc élu. Bravo Benoît.

**M. Benoit BLOT est élu cinquième vice-président**

**M. Jean-Didier BERGER**

Pendant le dépouillement pour le sixième vice-président, je vous propose de voter pour le septième vice-président, j'ai reçu la candidature de M. Philippe LAURENT. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote.

Le sixième vice-président est élu avec 73 voix et 7 votes blancs. M. Laurent VASTEL est donc élu et nous le félicitons.

**M. Laurent VASTEL est élu sixième vice-président**

**M. Jean-Didier BERGER**

Pendant le dépouillement pour le septième vice-président, je vous propose de voter pour le huitième vice-président, j'ai reçu la candidature de M. Patrick DONATH. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote.

Le septième vice-président est élu avec 73 voix et 7 votes blancs. M. Philippe LAURENT est donc élu et nous le félicitons. Je l'invite à nous rejoindre.

**M. Philippe LAURENT est élu septième vice-président**

**M. Jean-Didier BERGER**

Je vous propose de voter pour le neuvième vice-président. Ce vote me donne l'occasion de féliciter le nouveau maire de Châtenay-Malabry, M. Carl SEGAUD, qui est candidat pour la neuvième vice-présidence. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote.

Le huitième vice-président est élu avec 74 voix et 5 votes blancs, 1 vote nul. M. Patrick DONATH est donc élu. Avec nos félicitations. Il est invité à rejoindre l'exécutif territorial.

**M. Patrick DONATH est élu huitième vice-président**

**M. Jean-Didier BERGER**

Nous passons au vote pour la dixième vice-présidence qui me donne l'occasion de saluer la nouvelle maire de Châtillon, Mme Nadège AZZAZ, que je vous demande d'applaudir. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote.

Le neuvième vice-président est élu avec 71 voix et 9 votes blancs et nul. M. Carl SEGAUD est donc élu et nous le félicitons, je l'invite à nous rejoindre.

**M. Carl SEGAUD est élu neuvième vice-président**

**M. Jean-Didier BERGER**

Nous passons au vote pour la onzième vice-présidence. M. Yves COSCAS a proposé sa candidature. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote.

La dixième vice-présidente est élue avec 68 voix, 11 votes blancs et 1 vote nul. Mme Nadège AZZAZ est donc élue et nous la félicitons, je l'invite à nous rejoindre.

**Mme Nadège AZZAZ est élue dixième vice-présidente**

## **6. Lecture et remise de la charte de l'élu local**

**M. Jean-Didier BERGER**

Pendant le dépouillement du vote pour le onzième président, j'aborde la charte de l'élu local. Elle vous a été remise et je dois vous en faire lecture :

- 1/ L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité
- 2/ Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel directement ou indirectement ou de tout autre intérêt particulier
- 3/ L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote
- 4/ L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition dans l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins
- 5/ Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions
- 6/ L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné
- 7/ Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

**Le Conseil de Territoire prend acte de cette charte**

## **7. Compte rendu des décisions prises par le Président au titre de sa délégation en vertu de la délibération du Conseil de Territoire n° 3/2016 du 18 janvier 2016**

**M. Jean-Didier BERGER**

Même si plusieurs d'entre vous n'étaient pas présents précédemment, nous devons vous soumettre ces décisions. Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 6.

**Le Conseil de Territoire prend acte.**

## **8. Compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation exceptionnelle**

**M. Jean-Didier BERGER**

Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 6.

**Le Conseil de Territoire prend acte.**

## **9. Approbation du procès-verbal du Conseil de Territoire du 24 février 2020**

**M. Jean-Didier BERGER**

Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 8.

**Le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité.**

## **10. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil de Territoires du 15 mai 2020**

**M. Jean-Didier BERGER**

Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 8.

**Le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité.**

### **11. Fixation des indemnités des élus et des modalités de remboursement des frais de déplacement**

**M. Jean-Didier BERGER**

Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

**Le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité.**

### **12. Prise en charge des frais de représentation**

**M. Jean-Didier BERGER**

Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

**Le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité.**

### **13. Droit à la formation des élus**

**M. Jean-Didier BERGER**

Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

**Le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité.**

### **14. Définition des conditions de mise à disposition de tablettes numériques pour l'envoi dématérialisé des convocations des instances territoriales**

**M. Jean-Didier BERGER**

Y a-t-il des questions ?

**Mme Pascale MEKER**

Je vous rappelle M. le Président, que les tablettes numériques permettent de travailler davantage. Or, les simples élus de ce conseil ne disposent pas d'indemnités. Je sais que vous œuvrez pour changer cette situation, mais je fais remarquer que nous allons travailler plus sans contrepartie. Je vous remercie.

**M. Jean-Didier BERGER**

Je suis heureux de vous voir reprendre ce slogan « *Travaillez plus pour gagner plus* ».

**M. Martin VERNANT**

Merci, M. le Président, concernant les tablettes, nous ne voyons aucune objection pour que les personnes qui n'en disposent pas dans les communes puissent en bénéficier, mais nous devons quand même nous interroger. En effet, à Malakoff, des tablettes ont été mises à notre disposition, et cela risque donc de faire double emploi.

**M. Jean-Didier BERGER**

Si vous souhaitez en rendre l'une des deux au Territoire ou à la Ville selon votre convenance, je n'y vois aucun inconvénient et comprends parfaitement cette remarque.

**Mme Corinne PARMENTIER**

Cet outil est effectivement bien utile. Lors du dernier mandat, nous pouvions par l'extranet accéder à l'ensemble des documents. Cependant, j'ai une remarque à formuler sur le format des documents envoyés. Il est très compliqué de consulter un unique et très important fichier PDF. La recherche n'est pas simple. J'ai constaté qu'il était possible de rechercher par thème avec une forme d'indexation par menu, mais je pense qu'il serait plus simple pour la consultation d'accéder à des annexes consultables, voire imprimables même si je me refuse à imprimer l'intégralité des documents. Cependant, j'ai constaté une amélioration dans les modalités des recherches.

**M. Jean-Didier BERGER**

Trois éléments de réponse :

- Nous allons proposer une formation à tous les élus afin qu'ils maîtrisent parfaitement tous les outils mis à disposition ;
- Nous ferons un retour d'expérience qui vous permettra d'exprimer les difficultés que vous rencontrez, et le service concerné en tiendra compte pour améliorer les outils mis à disposition ;
- Si certains documents, comme des plans, devenaient nécessaires à la compréhension des sujets, les services les mettraient à la disposition pour garantir une consultation aisée.

Ces outils vont permettre d'économiser d'importants frais d'impression et de consulter l'ensemble des documents qui vous intéressent. Je rappelle que 90 % voire plus des délibérations sont adoptées à l'unanimité et il est donc inutile selon moi d'imprimer des documents parfois très volumineux dans les annexes lorsque cela n'apporte rien au débat public.

Je vous remercie pour ces remarques. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 2. Le reste des votes est favorable. Je vous en remercie.

**Le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité.**

**15. Délégations au président**

**M. Jean-Didier BERGER**

Ces délibérations appellent-elles des remarques de votre part ? Je précise que la liste des délégations est prévue par les textes. Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 1. Je vous remercie pour votre confiance.

**Le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité.**

Je fais une parenthèse pour féliciter M. Yves COSCAS qui est élu onzième vice-président avec 68 voix, 11 votes blancs et 1 vote nul. Il nous rejoint à la table de l'exécutif.

**M. Yves COSCAS est élu onzième vice-président**

**16. Délégations au bureau de territoire**

**M. Jean-Didier BERGER**

Ces délégations appellent-elles des remarques de votre part ? Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 1. Je vous remercie.

**Le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité.**

**17. Fixation des conditions de dépôt des listes de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public**

**M. Jean-Didier BERGER**

Les listes sont composées de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants. Elles peuvent comporter moins de noms que de sièges à pourvoir et elles devront être déposées auprès du service des assemblées dans les trois jours précédant le Conseil de Territoire. Nous votons simplement sur ces conditions afin qu'elles soient parfaitement connues de l'ensemble des Conseillers de Territoire.

**Mme Corinne PARMENTIER**

Je trouve que le nombre proposé de cinq élus est faible par rapport à l'assemblée composée de 80 élus. D'autre part, les marchés que nous passons sont souvent soumis à la procédure d'appel d'offres et un nombre supérieur d'élus permettrait d'assurer une meilleure représentativité.

**M. Jean-Didier BERGER**

La loi fixe à cinq le nombre de membres et nous ne pouvons y déroger.

### **M. Rodéric AARSSE**

Il est de tradition dans certaines villes de désigner un membre de l'opposition dans les commissions d'appel d'offres. Nous n'avons pas ici d'opposition, car la situation est plus compliquée, comme vous le dites souvent vous-même. En revanche, il serait intéressant d'assurer une pluralité pour garantir le bon fonctionnement de cette commission.

### **M. Jean-Didier BERGER**

Tel était déjà le cas dans la précédente mandature. Ici, l'équilibre géographique prévaut et l'intérêt général domine. Nous poursuivrons dans cette voie et de manière plus générale, dans le cadre des désignations que nous serons amenés à prendre, dans ce conseil comme les suivants, je proposerai de conserver les équilibres issus de nos précédentes désignations. Lorsqu'une ville disposait d'un représentant, elle pourra le conserver sauf à ce que ce représentant ait été désigné en tant que vice-président en charge du secteur. Si le vice-président n'est plus de la même ville, le nouveau vice-président assumera cette représentation.

Êtes-vous d'accord pour voter ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie pour ce vote unanime.

**Le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité.**

## **II. FINANCES**

### **18. Compte de gestion 2019 : budget principal et budgets annexes de l'assainissement, du théâtre Jean Arp, du théâtre Victor Hugo et de la ZAC Jean Zay**

#### **M. Jean-Didier BERGER**

Ce point appelle une présentation de l'excellent vice-président en charge des finances.

#### **M. Jean-Yves SENANT**

Merci M. le Président. Je vais présenter directement le compte administratif. En 2019, le Territoire a confirmé le bon niveau de sa situation financière en réalisant comme en 2018 un résultat de fonctionnement de l'ordre de 30 millions d'euros. Il n'en a pas toujours été ainsi, comme l'a rappelé le Président, la naissance du Territoire a été très difficile au début de l'année 2016. Grâce à des efforts de gestion drastique, le Territoire a pu dégager un excédent croissant de 7,4 millions d'euros en 2016, 12 millions d'euros en 2017, 22 millions d'euros en 2018 et 25 millions d'euros hors produits exceptionnels en 2019.

En 2019, les recettes ont augmenté de 7 millions d'euros.

Les dépenses de fonctionnement, très maîtrisées au cours des exercices 2016 à 2018, ont augmenté en 2019 en raison de la création de nouveaux services et de nouvelles dépenses de personnel à hauteur de 3 millions d'euros pour :

- Les ouvertures des piscines ;
- Les projets de composteurs ;
- Les projets Vallée Sud Recycle ;
- Les compétences nouvelles en matière de voirie et de biodéchets.

De plus, l'amélioration des recrutements sur les postes vacants explique aussi cette augmentation des dépenses de personnel.

Les charges à caractère général ont également augmenté avec notamment :

- Les dépenses liées à la collecte des ordures ménagères ;
- La création des maisons des entrepreneurs ;
- Les bouches d'incendie ;
- Les charges de gestion courante ;
- Les subventions pour les transports publics, les théâtres, les pompiers, le traitement des ordures.

L'ensemble de ces éléments a généré une augmentation des dépenses de fonctionnement qui n'a pas empêché de dégager un excédent maintenu à 30 millions d'euros.

Les investissements de l'an passé représentent 45,8 millions d'euros dont :

- 15 millions d'euros dans le bâtiment, notamment avec le théâtre Firmin Gémier d'Antony, le conservatoire de Bourg-la-Reine Sceaux, l'auditorium de Clamart ;
- 7,6 millions d'euros sur les eaux pluviales qui représentent l'un des postes essentiels des dépenses du territoire ;
- 3,3 millions d'euros dans l'éclairage public ;
- 7,6 millions d'euros pour le capital de la SEM Vallée Sud Développement ;
- 3 millions d'euros en acquisitions foncières nouvelles ;
- 2,8 millions d'euros pour l'enfouissement des lignes haute tension.

Les recettes d'investissement sont composées de :

- FCTVA pour 5 millions d'euros ;
- Subventions pour 3,9 millions d'euros ;
- Emprunts pour 33 millions d'euros.

L'endettement est donc passé de 109 millions d'euros à 146 millions d'euros en 2019.

Tels sont les principaux éléments du compte administratif 2019.

### **M. Jean-Didier BERGER**

Merci pour cette gestion et la qualité de cette présentation. Je remercie également les services du Territoire qui œuvrent toute l'année pour aboutir à ces résultats, en l'occurrence les services qui ont préparé cette présentation avec le vice-président.

Comme la loi me le demande, je vais quitter la salle et laisser la présidence de séance pour que vous puissiez voter en mon absence le compte administratif après le débat.

Y a-t-il des questions, des remarques, des observations ?

### **M. Goulwen LE GALL**

J'ai deux remarques à formuler. Je suis d'accord sur la qualité des documents qui sont lisibles, mais je ne pense pas que les charges de fonctionnement ont été maîtrisées, puisque lorsque l'on observe l'évolution en valeur plutôt qu'en pourcentage, l'évolution est de + 9 millions d'euros alors que les recettes sont de + 8 millions d'euros entre 2018 et 2019.

De plus, je constate que vous avez passé la capitalisation de la SEM nouvellement créée sur la fonction logement plutôt que sur la fonction développement économique. Je m'interroge sur un tel choix.

### **M. Jean-Didier BERGER**

En ce qui concerne le deuxième point, comme la SEM a un objet mixte, nous aurions pu choisir l'un ou l'autre. En revanche, l'évolution des dépenses n'est pas corrélée avec les recettes. Ce n'est pas parce que les dépenses ont augmenté éventuellement plus vite que les recettes qu'elles n'ont pas été maîtrisées.

Vous semblez vous intéresser à la matière financière et vous devez donc savoir que mécaniquement dans toutes les collectivités avec le GVT (glissement vieillesse et technicité), la rémunération des agents augmente via le passage des échelons ou des grades ou avec l'ancienneté.

La progression des dépenses qui est corrélée à la rémunération de nos agents a été très contenue et a même baissé au début de la précédente mandature, ce que peu de collectivités sont en mesure de réaliser.

Je peux vous assurer que tous les efforts de gestion ont été mis en œuvre pour supprimer les doublons issus de la fusion des trois intercommunalités. De nombreuses mises en concurrence ont été opérées dans les domaines du traitement des déchets et de la collecte, comme dans de nombreuses autres matières. Par exemple, le marché de l'éclairage public dans les quatre communes appartenant à Sud de Seine a permis de baisser le prix de 70 %, soit 70 % d'économies sur ce marché.

Nous parvenons à dégager 30 millions d'euros d'excédents alors que nous étions à - 4 millions d'euros d'autofinancement il y a quatre ans, grâce aux très gros efforts que nous avons consentis. En effet, les tarifs représentent un montant relativement faible dans le montant des recettes et nous les avons très peu augmentés notamment, car nous tenons compte des différences sociales entre les communes pour fixer ces tarifications.

Y a-t-il d'autres observations ? Je vous propose de prendre acte de ce compte de gestion. Je sors de la séance.

**Le Conseil de Territoire prend acte.**

**19. Approbation des comptes administratifs 2019 : budget principal et budgets annexes de l'assainissement, du théâtre Jean Arp, du théâtre Victor Hugo et de la ZAC Jean Zay**

**M. Jean-Yves SENANT**

Le Président étant sorti, nous pouvons passer au vote du compte administratif. Qui vote contre ? Personne. Qui s'abstient ? 6. 1 NPPV.

**Le Conseil de Territoire adopte les comptes administratifs à l'unanimité.**

Nous pouvons rappeler le Président.

**20. Affectation des résultats 2019 : budget principal et budgets annexes de l'assainissement, du théâtre Jean Arp, du théâtre Victor Hugo et de la ZAC Jean Zay**

**M. Jean-Didier BERGER**

Ces affectations appellent de votre part des remarques, des oppositions, des abstentions ? 6. 1 NPPV, le reste est pour.

**Le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité.**

**21. Approbation des budgets primitifs 2020 de Vallée Sud - Grand Paris**

**M. Jean-Yves SENANT**

Le budget primitif 2020 a subi les effets de la crise du Covid qui va représenter 10,5 millions d'euros de moindre excédent en raison de :

- 5 millions d'euros d'aides économiques apportées aux commerçants, professions indépendantes, professions libérales, TPE ;
- 4,8 millions d'euros de masques ;
- 250 000 euros de gel ;
- 220 000 euros d'équipements de protection ;
- 150 000 euros de primes exceptionnelles pour le personnel ;
- 130 000 euros pour les plateformes informatiques.

Quelques économies de fluides et de carburant ont été réalisées pendant cette période pour 700 000 €, mais 1,6 million d'euros de perte de recettes sont à déplorer notamment dans les piscines, conservatoires et redevances des déchets.

Par ailleurs, nous avons bénéficié de 1 700 000 € de remboursements par l'Etat de 50 % du coût des masques grand public que nous avons distribués dans les communes.

Au total la perte liée à la crise sanitaire pour le budget du territoire est de 10,5 millions d'euros. Le budget du territoire s'affiche donc à 6 millions d'euros d'excédents, contre 30 millions d'euros l'année passée, soit une perte de 24 millions d'euros. Cependant, le budget de l'année passée était très prudent en matière de recettes et de dépenses, et il se situe donc globalement au même niveau que l'an dernier, déduction faite des 10 millions d'euros liés à la crise sanitaire.

En résumé, les recettes de TEOM et de subventions ne vont pas baisser. En revanche, les produits des services baissent de 3 millions d'euros et les produits de gestion courante de 3 millions d'euros, soit au total une diminution d'environ 5 à 6 millions d'euros pour les recettes.

Les dépenses de fonctionnement vont augmenter massivement à + 18 millions d'euros dont 10 millions d'euros liés aux dépenses sanitaires. De plus, les théâtres vont être davantage aidés, ainsi que les équipements culturels et le développement économique. Ces décisions représentent 500 000 € supplémentaires auxquels s'ajoutent :

- L'éclairage public : + 200 000 € ;
- La collecte de traitement des déchets : 1 million d'euros supplémentaires ;
- Les ressources humaines : 1 million d'euros avec la prime Covid.

L'augmentation des dépenses est liée essentiellement à la crise et le budget restera globalement d'un niveau comparable à celui de l'an passé hors Covid.

Le budget investissement s'élève à 98 millions d'euros et est donc très ambitieux, ce qui prouve que le Territoire compte investir malgré le Covid. En effet, sur l'ensemble du mandat 500 millions d'euros sont prévus essentiellement pour :

- Le théâtre d'Antony : 10 millions d'euros ;
- L'auditorium du conservatoire de Clamart : 2,5 millions d'euros ;
- Le conservatoire de Bourg-la-Reine Seaux : 15 millions d'euros ;
- Les autres équipements culturels : 6,6 millions d'euros ;
- Des acquisitions foncières : achat du Castel Régina de Bourg-la-Reine pour 6,4 millions d'euros ;
- L'investissement dans le capital de Vallée Sud Développement : 7,7 millions d'euros ;
- Des dépenses diverses : 9 millions d'euros ;
- La construction de logements étudiants à Antony ;
- Le bioparc de Fontenay-aux-Roses : 2 200 000 € ;
- L'éclairage public : 10 millions d'euros ;
- La voirie : 4 millions d'euros ;
- Les eaux pluviales : 14 millions d'euros ;
- La protection incendie : 1,5 million d'euros.

La dette se situait à 146 millions d'euros. Il est clair qu'au vu de ces investissements, elle va monter à environ 200 millions d'euros.

### **Mme Yasmine BOUDJENAH**

Merci, M. le Président, au nom du groupe Communiste et citoyen je souhaite intervenir brièvement sur ce premier budget du mandat.

Comme vient de le dire le vice-président aux finances, ce budget est marqué par la gestion de la crise du Covid qui représente un coût important de 10 millions d'euros. Alors que nous étions chacun dans nos villes à devoir faire face à cette situation inédite, il est important de saluer le travail mené entre le Territoire et les Villes en ce qui concerne la gestion des équipements territoriaux, mais aussi les masques, le gel, les thermomètres, etc. Vous avez évoqué l'accompagnement du secteur économique et je souhaite également parler de la réflexion menée sur les aménagements provisoires de pistes cyclables qui sont très appréciés par les habitants. Je pense que nous devons poursuivre dans cette voie.

Je veux aussi saluer l'engagement des agents du Territoire et nous nous associons pleinement à la proposition d'accorder une prime.

Le deuxième point porte sur la gestion financière du Territoire. Elle est saine, comme l'ont à nouveau démontré le compte administratif et le budget primitif. Cette saine gestion a permis de faire face à la crise sanitaire en puisant dans les 14 millions d'euros d'épargne tout en conservant un taux d'endettement correct. Cette situation ouvre, me semble-t-il, des possibilités intéressantes pour l'avenir et le développement des projets des villes et de notre Territoire. Nous pouvons donc travailler à mener des politiques ambitieuses au service des habitants, par exemple dans les domaines suivants :

- Culture, avec des réflexions et des rénovations importantes autour de nos théâtres et de leur avenir ;
- Transition écologique, en poursuivant la réflexion sur un schéma vélo ambitieux, sur la rénovation énergétique des bâtiments territoriaux, sur l'utilisation d'énergie propre, comme vous l'avez évoqué au sujet de l'hydrogène et le soutien au projet de géothermie ;
- Développement économique. Dans ce domaine, je pense que nous devons prendre des initiatives puisque l'après-crise sanitaire impose partout où cela est possible de réimplanter ou implanter des industries et des entreprises en tout point du territoire.

Le rôle de l'État a été interrogé à l'occasion de cette crise sanitaire. Les budgets de nos communes et de notre Territoire ont été impactés. La crise a prouvé, s'il en était besoin, le rôle essentiel des communes et des élus locaux. Il me semble que les futures décisions en matière de réforme territoriale devront en tenir compte. De même, dans le domaine des finances locales, nous devons

disposer des moyens nécessaires pour investir au profit de l'économie et des emplois locaux ainsi que du bien-être de nos habitants. Nous devons donc exiger de disposer de ces moyens.

Enfin, nous avons été nombreux à saluer et à applaudir l'ensemble des soignants qui se sont investis pour nous protéger et nous soigner, ainsi que toutes celles et tous ceux dans des domaines divers, qui nous ont permis de vivre presque normalement. Je pense que ces « mercis » d'hier ne doivent pas être oubliés. Le maintien et le développement des services publics locaux et nationaux doivent être garantis. Nous l'avons tous vécu. Ce n'est pas une position partisane ou idéologique, mais une nécessité. Il est important de le rappeler à l'occasion de ce budget. Je vous remercie.

**M. Jean-Didier BERGER**

Merci beaucoup.

**M. Alain GAZO**

Bonsoir, chers collègues, avant d'intervenir, je souligne la nécessité pointée par notre collègue de réimplanter en France une industrie novatrice et propre.

Ma question porte sur l'augmentation assez sensible du traitement des déchets. Quelle en est la cause ?

**M. Jean-Didier BERGER**

Pendant que le vice-président et les services préparent leur réponse, je donne la parole à M. Martin VERNANT.

**M. Martin VERNANT**

Merci, M. le Président, nous ne sommes pas du même bord politique. Néanmoins, dans un signe d'ouverture d'esprit et parce que certains de nos amis font partie de l'exécutif, nous nous abstenons sur ce budget. Cependant, nous souhaitons poser une question thématique concernant le théâtre de Bagnoux puisque nous constatons une baisse de 12 000 € en fonctionnement et de 9 000 € en investissement. Certes, il s'agit d'une faible baisse, mais ce n'est pas forcément un bon signal au moment où nous devons soutenir les salles de spectacle et la création.

**M. Jean-Didier BERGER**

Les services m'indiquent qu'il n'y a pas de baisse, et nous allons donc regarder les chiffres à nouveau pour s'en assurer.

**M. Dominique LAFON**

Effectivement la crise a été très difficile et je souhaite m'associer aux remerciements, car le Territoire a été très présent. Cette crise montre d'ailleurs, d'une certaine manière, le sens du Territoire qui est souvent perçu de manière très distante par de nombreuses personnes. Le Territoire par son action a démontré l'une de ses raisons d'être, à savoir la proximité avec les entreprises et le commerce. Comme il l'a fait à l'occasion de cette crise, le Territoire devra soutenir l'économie et les entreprises. C'est un axe fort de la prochaine mandature, et ce d'autant que cette stratégie comporte de nombreuses vertus dont nous reparlerons dans cette assemblée.

Enfin, comme dans nos communes, les personnes qui se sont engagées au niveau du Territoire méritent tout notre respect et nos remerciements.

**M. Jean-Didier BERGER**

Je vous remercie, je suis certain que ces remerciements vont droit au cœur de toutes celles et tous ceux qui se sont investis.

**Mme Muriel GALANTE-GUILLEMINOT**

Tout d'abord, je m'associe aux remerciements. Le Territoire a eu une gestion de cette crise que je souhaite saluer. Merci de votre attention, de votre protection, de votre suivi. C'était absolument exceptionnel et cela doit être souligné dans cette assemblée.

Cependant, je souhaite mettre en exergue la demande de soutien du théâtre des Sources, qui dispose de la subvention la plus basse, alors que sa capacité d'accueil est grande et que son public est très fidèle.

M. le Président, je souhaiterais donc que vous portiez une attention soutenue à notre demande de subvention. Je compte aussi sur notre vice-président à la culture. Le Covid nous a arrêtés dans notre

élan. S'il vous plaît, redonnez une belle dynamique à cette demande et ressortez le dossier pour que nous puissions programmer la saison. Merci M. le Président.

#### **M. Goulwen LE GALL**

Nous voterons ce budget sans aucun problème puisqu'effectivement l'effort d'investissement est présent.

Je souhaite vous poser une question. Vous continuez à capitaliser la SEM, mais comptez-vous poursuivre dans cette stratégie ?

De plus, je crois que nous sommes directement passés tout à l'heure au vote du compte administratif, sans nous prononcer sur le compte de gestion à moins d'une erreur d'inattention de ma part.

#### **M. Jean-Didier BERGER**

Nous nous sommes prononcés sur le compte de gestion, mais vous êtes pardonnés pour votre inattention, car travailler pour le Territoire suppose beaucoup de présence, de travail, d'attention parfois jusque tard dans la soirée.

J'en profite pour vous remercier tous d'être présents et impliqués.

En ce qui concerne la capitalisation de la SEM, il s'agit d'une première. *A priori*, aucune autre somme n'est prévue dans l'immédiat, mais ensuite en fonction des projets que nous aurons à mener si le bureau et l'assemblée en décident, je n'exclus pas de recommencer. Pour l'instant rien n'est prévu en ce sens.

#### **M. Stéphane ASTIC**

Merci M. le Président et Messieurs les Vice-présidents pour votre présentation. Dans la continuité des remerciements adressés au personnel, j'ai noté avec intérêt que l'État a financé la fourniture des masques à hauteur de 1 650 000 €. Nous avons beaucoup fustigé pendant cette période l'action de l'État et je souhaite donc faire remarquer ce jour que l'Etat n'a pas été inactif non plus. Tous les maires, et j'en suis heureux, qui sont intervenus et qui ont distribué des masques aux populations, ont pu le faire aussi grâce à l'intervention de l'État et du gouvernement.

Merci de ne pas me couper la parole, je ne fais pas de polémique, je restitue juste une réalité.

Deuxième sujet, la dette s'affiche à 213 millions d'euros en prévision avec une augmentation de 80 millions d'euros. Je suis heureux de constater que l'augmentation de la dette n'est plus un tabou et surtout dans cette période.

J'aurais deux questions, M. le Président et M. le Vice-président sur ce sujet :

- je ne crois pas que dans ce montant les engagements hors bilan de Vallée Sud - Grand Paris soient inclus. Ce sont des engagements qui pourraient éventuellement nous mettre en difficulté, et il serait donc positif de les mentionner ;
- quelle est la limite que vous vous fixez en matière d'augmentation de la dette, non pour 2020, mais pour les prochaines années ?

Je vous remercie.

#### **M. Jean-Didier BERGER**

En ce qui concerne la dette, elle est très faible relativement à la population et à notre capacité d'épargne. Lorsque l'autofinancement affichait - 4 millions d'euros, la situation était problématique, maintenant que nous sommes à + 30 millions d'euros, elle est moins compliquée. Je suis fier d'avoir dégagé avec mes collègues maires cette capacité d'autofinancement qui nous permet de réaliser ensemble des actions que les villes ne pourraient peut-être pas réaliser seules sans mettre nos concitoyens à contribution. En effet, vous avez pu constater que grâce aux économies réalisées, pour neuf villes sur onze, la TEOM a été diminuée.

La dette va continuer à augmenter, et la période est propice compte tenu des faibles taux d'intérêt. Certains d'entre vous se rappellent avoir connu des taux d'intérêt à deux chiffres. Peut-être qu'un jour, cela reviendra, mais aujourd'hui nous empruntons quasiment à 0 % et il serait donc de mauvaise gestion que de ne pas emprunter et ce d'autant plus que notre pays va avoir besoin d'une relance extrêmement forte. Pour cette raison, nous plaçons ici, je l'espère de façon unanime, pour une décentralisation massive de nouvelles compétences.

En effet, lorsque les collectivités agissent, elles agissent vite et fort.

Cela me permet d'enchaîner avec le second point que vous avez évoqué, à savoir l'aide de l'État dans le cadre de la crise sanitaire. L'avantage de l'intercommunalité est que la diversité des opinions n'incite pas à la vaine polémique politique.

Je ne vais donc pas m'y livrer, mais opérer un bref rappel que tout le monde garde en mémoire. La région Île-de-France est la première collectivité à avoir trouvé des équipements de protection, des masques, pour nos concitoyens. Avec le département et le Territoire, nous avons ensuite organisé la logistique.

Le Territoire a ainsi acheté plusieurs millions de masques et dispose désormais d'un stock stratégique en cas de nouvelle vague de Covid 19 ou d'une autre épidémie. Nous avons acheté du gel dans des proportions que peu de collectivités parvenaient à trouver. Nous avons fait partie des premières collectivités à doter toutes nos écoles, nos crèches, de thermo-flash, car nous avons su anticiper alors que ce n'était pas encore un sujet d'actualité. Peu de collectivités en France ont été en mesure de le faire. Nous avons trouvé des gants, des équipements de protection pour les bureaux de vote, et ce n'est qu'à l'issue de toutes ces commandes que l'État a annoncé une participation financière pour l'avenir, mais pas pour le passé.

Si l'État commence à revenir sur sa doctrine, tant mieux, mais pour l'instant sa participation comparativement aux 10 millions d'euros investis par le Territoire en achat d'équipements de protection et d'aides pour les entreprises, est bien inférieure. Pour autant, nous l'acceptons bien volontiers compte tenu de toutes les baisses de dotations que l'Etat nous a fait subir par ailleurs, pas seulement sous la mandature du président actuel, même si les baisses continuent contrairement à ses dires, mais principalement du temps de son prédécesseur, auprès duquel il agissait. Il y avait un président normal à l'époque. Nous acceptons ce million bien volontiers, mais le compte n'y est pas. Le plus important n'est pas le montant investi, mais de tirer les meilleurs enseignements pour l'avenir. De ce point de vue, l'Etat doit lâcher prise, nous donner des leviers. L'État ne peut pas faire tout, surtout aussi mal, et faire davantage confiance aux élus locaux et aux collectivités locales.

Quant au hors-bilan, il n'y a pas de garantie d'emprunt. Celles et ceux qui étaient élus se souviennent que lorsque nous avons contracté des dettes sur la SPLA Panorama, certains élus estimaient que nous courrions à la catastrophe et que cette stratégie poserait de graves problèmes.

Aujourd'hui, les deux principales opérations portées par la SPLA Panorama, c'est-à-dire la RUA Antony et la ZAC du Panorama à Clamart, je parle des opérations principales sur un plan financier et non en termes d'importance stratégique, ces deux opérations sont excédentaires et ne présentent aucun risque pour aucune des collectivités concernées.

#### **M. Benoît BLOT**

Merci, M. le Président, il est tard, mais certains arguments me touchent personnellement et je ne peux pas les laisser passer. Mon épouse travaille à l'hôpital Marie Lannelongue, spécialiste cœur-poumon, et elle n'a pas été pourvue de masques. Il lui a même été dit que les masques ne servaient à rien jusqu'au 25 avril. Elle a passé son week-end de Pâques à 60 ans à nettoyer des blouses jetables qui sortaient des services Covid. Elle a passé ses nuits à rechercher des médicaments pour endormir les patients, car il ne restait plus que trois jours de stock.

Donc, cet État s'est effondré, et nous sommes l'un des pays au monde cumulant le plus de morts par habitant.

De plus, nous ne parlons pas des 10 000 morts dans les EHPAD. Personne n'aurait dû mourir dans les EHPAD puisqu'un malade qui étouffe doit être transféré à l'hôpital. Cela signifie que l'État et les services hospitaliers ont laissé mourir 10 000 personnes dans les EHPAD. Franchement, je sais qu'il ne faut pas polémiquer, mais on ne peut pas se glorifier de ce qu'ont fait l'Etat et le gouvernement durant cette crise.

#### **M. Jean-Didier BERGER**

On poursuit. Nous devons voter les différents budgets les uns après les autres.

Sur le budget primitif 2020, le budget principal, y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? 7. Le reste pour. Je vous remercie de votre confiance.

Sur le budget assainissement, est-ce le même vote ? Oui.

Sur le théâtre Jean Arp, même vote ?

Sur le théâtre Victor Hugo, même vote ?

Sur la ZAC Jean Zay, même vote ?

Je vous remercie mes chers collègues, ces budgets sont donc adoptés.

**Le Conseil de Territoire adopte les budgets primitifs à l'unanimité.**

## **22. Détermination des autorisations de programme et des crédits de paiement 2020**

**M. Jean-Didier BERGER**

Ces autorisations appellent-elles des remarques de votre part ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? 3. Le reste est pour. Je vous remercie.

**Le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité.**

### **III. AMENAGEMENT / URBANISME / HABITAT**

## **23. ZAC des Musiciens – composition et désignation de la commission aménagement**

**M. Jean-Didier BERGER**

J'ai reçu les candidatures de Mme Yasmine BOUDJENAH en titulaire ainsi que Mme Pascale MEKER, M. Benoît BLOT et M. Carl SEGAUD qui sera notre vice-président en charge de l'aménagement, de la voirie et du stationnement.

En suppléants, j'ai reçu les candidatures de M. Mouloud HADDAD, Mme Aïcha MOUTAOUKIL, Mme Chantal BRAULT, et M. Serge KEHYAYAN. Cette composition appelle-t-elle des remarques ou des questions de votre part ? Êtes-vous d'accord pour voter à main levée ?

Unanimement, je vous en remercie compte tenu des économies d'électricité que nous allons générer ? Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

**Le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité.**

### **IV. ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT / VOIRIE**

## **24. Désignation des représentants au sein du syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF)**

**M. Jean-Didier BERGER**

J'ai reçu pour les villes de :

- Antony, la candidature pour les titulaires de M. Fabien HUBERT, et en suppléant de Mme Perrine PRECETTI ;
- Bagneux, en titulaire la candidature de Mme Aïcha MOUTAOUKIL et M. Mouloud HADDAD en suppléant ;
- Bourg-la-Reine, en titulaire la candidature de M. Patrick DONATH et Mme Isabelle SPIERS en suppléant ;
- Châtillon, en titulaire M. Lounès ADJROUD et Mme Elodie DORFIAC en suppléant ;
- Châtenay-Malabry, en titulaire M. Georges SIFFREDI et M. Carl SEGAUD en suppléant ;
- Clamart, M. Jean-Patrick GUIMARD titulaire et M. Patrice RONCARI suppléant ;
- Fontenay-aux-Roses, Mme Muriel GALANTE-GUILLEMINOT titulaire et M. Dominique LAFON suppléant ;
- Plessis-Robinson, M. Benoît BLOT titulaire, et Mme Corinne MARE-DUGUER suppléante ;
- Malakoff, Mme Sonia FIGUERES titulaire et M. Martin VERNANT suppléant ;
- Montrouge, M. Paul-André MOULY titulaire et Mme Gwénola RABIER suppléante ;
- Sceaux, M. Philippe LAURENT titulaire et Mme Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE suppléante.

Y a-t-il des oppositions à un vote à main levée ? Je n'en vois pas. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie pour ce vote unanime.

**Le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité.**

## **25. Désignation des représentants au sein du syndicat mixte du bassin-versant de la Bièvre (SMBVB)**

### **M. Jean-Didier BERGER**

J'ai reçu les candidatures suivantes :

- Antony, la candidature de Mme Perrine PRECETTI en titulaire et M. Fabien HUBERT en suppléant ;
- Bagneux, en titulaire la candidature de Mme Pascale MEKER et Mme Yasmine BOUDJENAH en suppléant ;
- Clamart, Mme Sylvie DONGER en titulaire et M. Patrick GUIMARD en suppléant ;
- Plessis-Robinson, M. Benoît BLOT en titulaire, et Mme Corinne MARE-DUGUER suppléante ;
- Sceaux, Mme Chantal BRAULT titulaire et Mme Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE suppléante

Y a-t-il des oppositions à un vote à main levée ? Je n'en vois pas.

### **M. David MAUGER**

Au cours d'épisodes de plus en plus rapprochés, les quartiers d'Antony sont touchés par des inondations, la dernière fois encore il y a quelques semaines lors d'un orage passé inaperçu sauf pour les habitants des quartiers Beauvallon et de la rue Madeleine à Antony. Le fait que la Métropole du Grand Paris, compétente en matière de prévention des inondations, est maintenant présente au sein du syndicat mixte du Bassin-versant de la Bièvre est très encourageant. Je me permets de demander aux représentants dans cette instance de nous rendre compte régulièrement de leurs travaux. Je vous remercie.

### **M. Jean-Didier BERGER**

Je vous remercie infiniment. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions à un vote à main levée ? Je n'en vois pas. D'autres candidats ? Je n'en vois pas non plus. Des oppositions, des abstentions ? C'est l'unanimité, je vous en remercie.

**Le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité.**

## **26. Désignation des représentants au sein du syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre (SIAVB)**

### **M. Jean-Didier BERGER**

Il y a des désignations.

J'ai reçu les candidatures suivantes :

- Antony, la candidature pour les titulaires de M. Fabien HUBERT et Mme Perrine PRECETTI et en suppléants de M. Wissam NEHME et Saïd AIT-OUARAZ ;
- Clamart, M. Patrick GUIMARD M. Serge KEHYAYAN en titulaires et Mme Sylvie DONGER M. Patrice RONCARI en suppléants.

Y a-t-il des oppositions à un vote à main levée ? Je n'en vois pas. D'autres candidats ? Je n'en vois pas non plus. Des oppositions, des abstentions ? C'est l'unanimité, je vous en remercie.

**Le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité.**

## **27. Désignation des représentants au sein du syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères (SYCTOM)**

### **M. Jean-Didier BERGER**

Pour le Territoire, nous devons désigner quatre titulaires, quatre suppléants.

Pour les titulaires, j'ai reçu les candidatures de Mme Françoise MONTSENY, Mme Gabriela REIGADA, M. Benoît BLOT, Mme Jacqueline BELHOMME

Pour les suppléants, Mme Pascale MEKER, M. Patrice RONCARI, M. Serge KEHYAYAN, Mme Gwénola RABIER.

Y a-t-il des oppositions à un vote à main levée ? Je n'en vois pas. D'autres candidats ? Je n'en vois pas non plus. Des oppositions, des abstentions ? C'est l'unanimité, je vous en remercie. 1 NPP, le reste est pour.

**Le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité.**

## **28. Désignation des représentants au sein du syndicat mixte pour le chauffage urbain et le traitement des déchets ménagers (SIMACUR)**

### **M. Jean-Didier BERGER**

J'ai reçu les candidatures de M. Fabien HUBERT et Mme Perrine PRECETTI, Mme Anne SAUVEY, M. Daniel RUPP, M. Carl SEGAUD, Mme Mariam SHARSHAR, M. Benoît BLOT, M. Bernard FOISY, M. Jacques PERRIN, M. Rodéric AARSSE, Mme Chantal BRAULT, Mme Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE en titulaires.

En suppléants, M. Wissam NEHME, M. Saïd AIT-OUARAZ, Mme Isabelle SPIERS, M. Marc FEUGERE, Mme Corinne MARE-DUGUER, M. Jean-Philippe ALLARDI.

Si j'écorche vos noms, ne m'en voulez pas, je vais les apprendre.

Y a-t-il des oppositions à un vote à main levée ? Je n'en vois pas. D'autres candidats ? Je n'en vois pas non plus. Des oppositions, des abstentions ? 1 NPP. C'est l'unanimité, je vous en remercie.

**Le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité.**

## **V. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL / DEVELOPPEMENT DURABLE / EMPLOI**

### **29. Modalités d'organisation et de composition du comité de sélection et de suivi ITI FEDER-FSE**

#### **M. Jean-Didier BERGER**

Il s'agit des subventions européennes. L'établissement public territorial a signé en 2016 une convention de délégation avec la région Île-de-France lui donnant le statut d'organisme intermédiaire en charge du dispositif « investissement territorial intégré ». Ce dispositif permet au Territoire de présélectionner des projets qui pourront bénéficier après programmation par la région de subventions européennes. Le pilotage de ce dispositif est assuré par un comité de sélection présidé par votre serviteur ou son représentant. Les principales fonctions du comité sont la sélection d'opportunités et d'opérations jusqu'à la fin de la programmation prévue le 31 décembre 2020 ainsi que le suivi des opérations programmées jusqu'à leur terme au plus tard le 31 décembre 2023.

Le comité ayant vocation à perdurer jusqu'à 2023, il convient de délibérer pour préciser sa composition et autoriser le président à nommer les membres composant ce comité.

Sont proposés :

- Trois vice-présidents du Territoire : le vice-président aux finances, le vice-président au développement économique, le vice-président en charge de la politique de la ville, qui va avec l'aménagement ;
- Deux maires ou leurs représentants des villes concernées par les projets : Bagneux et Fontenay-aux-Roses ;
- Les directeurs généraux des services du Territoire, de la ville de Bagneux et de la ville de Fontenay-aux-Roses ;
- Des représentants du conseil régional d'Île-de-France, membre de droit du comité ;
- Des représentants du conseil départemental des Hauts-de-Seine ;
- Le sous-préfet en charge de la politique de la ville ;
- La présidente de la SPLA Panorama ;
- Un représentant de Pôle emploi ;
- Un représentant de la CCI ;
- Les porteurs des projets présélectionnés par la région en décembre 2015.

Y a-t-il des questions, des remarques, des oppositions ?

#### **M. David MAUGER**

Quels sont les domaines où les fonds européens FEDER et FSE peuvent être mobilisés ? Je pose la question, car sur la période qui s'achève l'un des domaines prioritaires du FSE était l'inclusion des populations Rom. À l'heure où la ville d'Antony s'apprête à expulser des familles, je me dis qu'une solution bien plus préférable aurait été de mobiliser les financements européens dédiés à la résorption des bidonvilles. D'autres villes du territoire sont peut-être aussi concernées.

**M. Jean-Didier BERGER**

Votre intervention est typiquement ce que l'on appelle un cavalier. C'est exactement ce que l'on essaie d'éviter au Territoire, à savoir tenter par le biais d'une délibération d'importer une polémique municipale au sein de l'assemblée territoriale.

Cette parenthèse étant refermée, les projets territoriaux qui reçoivent des subventions européennes pourront faire l'objet d'une présentation détaillée lors d'une des commissions ouvertes que je propose d'instaurer dans le cadre du fonctionnement de notre assemblée. Par exemple, sur le biocluster ou sur les opérations de rénovation urbaine, nous attendons d'importantes subventions.

Cette remarque étant formulée, y a-t-il d'autres remarques ?

**Mme Yasmine BOUDJENAH**

Une petite précision sur la composition de ce comité. Vous avez évoqué deux vice-présidents, mais aucun conseiller territorial.

**M. Jean-Didier BERGER**

Vous avez raison, j'ai oublié deux conseillers territoriaux.

**Mme Yasmine BOUDJENAH**

Les candidatures sont-elles ouvertes pour ces deux conseillers ?

**M. Jean-Didier BERGER**

Non, dans l'article 4 de la délibération, il est prévu que l'assemblée m'autorise à désigner nommément les membres du comité. J'ai en effet oublié deux Conseillers de Territoire. Cependant, comme je l'ai dit précédemment, nous continuerons à respecter les équilibres issus des précédentes désignations. Cette délibération est assez formelle et vise à reconduire le dispositif existant.

Avec ces précisions, y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie pour ce vote unanime.

## VI. SPORT / CULTURE

### 30. Adoption des tarifs des activités des piscines de l'Établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris pour l'année scolaire 2020-2021

**M. Jean-Didier BERGER**

Y a-t-il des questions ?

**M. David MAUGER**

Des prédécesseurs vous ont déjà fait remarquer des disparités importantes en matière de tarifs des piscines entre les différentes communes. Apparemment, tel est toujours le cas, mais mon principal point porte sur les tarifs des lignes d'eau pour les scolaires. Je parlerai ici des collèges, car pour avoir participé à des conseils d'administration en collège, je sais que certains sont amenés à renoncer à des séances de natation à cause des tarifs alors même que la compétence « savoir nager » est au programme du troisième cycle. Les enfants valident cette compétence au plus tard en sixième.

J'aimerais donc savoir s'il pourrait être tenu compte de cette difficulté de certains établissements à financer les lignes d'eau.

**M. Jean-Didier BERGER**

En effet, vous avez raison sur au moins un point : des disparités de tarification, mais surtout principalement des diversités de formules. Ainsi, d'une piscine à l'autre vous pouvez trouver des formules 5 tickets ou 10 tickets, un abonnement mensuel ici, un abonnement trimestriel ailleurs, etc. Cette diversité existe aussi à l'intérieur de formules comparables. Nous avons l'expérience au sein de cette assemblée de convergence de tarifs. M. Philippe LAURENT dans les Hauts-de-Bievre avait assuré la convergence des tarifs de nos conservatoires à l'époque. Ce sujet est ambitieux, difficile et mérite un travail approfondi de concertation. Il ne peut se réaliser que dans un temps long. Or, devant l'urgence face à laquelle nous étions placés ces quatre dernières années, nous n'avons pu engager ce travail, mais nous proposons de le mener au cours de la prochaine mandature pour uniformiser progressivement les formules proposées et la tarification.

Quant aux capacités de nos collègues à assumer la charge financière d'une compétence définie par l'Etat, vous voyez bien à quel point la nécessité de décentraliser est forte. En effet, « qui paye décide ». Si l'État décide que tous les collégiens doivent pouvoir se rendre dans une piscine, il doit donner les moyens aux collègues et aux départements de financer cette compétence. Or, tel n'est pas le cas aujourd'hui.

On ne peut pas demander aux départements de ne pas augmenter leurs dépenses de fonctionnement, comme à d'autres collectivités ici représentées, et parallèlement de dépenser toujours davantage sur des compétences qu'ils n'ont pas choisies. Telle est ma réponse globale pour vous expliquer que nous ne pouvons satisfaire toutes les demandes.

J'ajoute que notre programme de rénovation et de reconstruction de nos équipements aquatiques est très ambitieux. Durant le temps des travaux, nous réaliserons une économie de moyens contrainte, et nous ne pourrions pas satisfaire tous les besoins.

Quoi qu'il en soit, nous soumettrons nos réflexions à la sagacité de l'assemblée.

Avec ces précisions, y a-t-il d'autres questions ? Des abstentions ? Deux. Des oppositions ? M. Martin VERNANT a un pouvoir. Donc trois abstentions, le reste est pour. Je vous en remercie.

**Le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité.**

### **31. Adoption des tarifs des activités des théâtres et cinémas relevant de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris pour la saison 2020-2021**

**M. Jean-Didier BERGER**

Y a-t-il des questions, des oppositions, des abstentions ? 2 Abstentions. C'est le métier qui entre, ne vous inquiétez pas.

**Le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité.**

### **32. Adoption des tarifs des activités des établissements spécialisés d'enseignement artistique de l'Établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris pour l'année scolaire 2020-2021**

**M. Jean-Didier BERGER**

Y a-t-il des questions, des oppositions, des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est un vote unanime.

**Le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité.**

## **VII. RESSOURCES HUMAINES**

### **33. Fixation des modalités de versement de la prime Covid-19 au personnel**

**M. Jean-Didier BERGER**

Y a-t-il des questions ?

**M. Martin VERNANT**

Merci M. le Président, je disais précédemment qu'il fallait faire œuvre utile, et je crois que nous démontrons ici notre action en ce domaine. Je tiens donc à vous remercier vivement ainsi que l'ensemble du personnel du Territoire et les personnels soignants, les chauffeurs de bus, les éboueurs, toutes les personnes qui ont réalisé un travail formidable pendant cette crise. Je voulais tous les remercier. De plus, j'ajoute que si certains ont touché la prime, j'en suis très content pour eux, mais cela n'a pas été le cas de tous, et il faudrait que le gouvernement prenne des décisions ou des mesures pour réviser les carrières.

Bien évidemment, la France insoumise votera pour cette délibération.

**M. Jean-Didier BERGER**

Merci beaucoup. Je remercie aussi le vice-président, M. Yves COSCAS, pour le travail mené en ce domaine avec les représentants du personnel et les représentants du Territoire au sein du comité

technique et du CHSCT. C'est un très important travail mené avec beaucoup d'abnégation et je souhaite ici les en remercier d'autant plus que si l'assemblée me suit dans cette option, ils ont vocation à continuer à nous représenter.  
Ces précisions étant faites, qui est contre, qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous en remercie.

**Le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité.**

**34. Fixation du cadre des avantages en nature octroyés aux emplois fonctionnels et aux collaborateurs de cabinet**

**M. Jean-Didier BERGER**

Cette délibération habituelle appelle-t-elle de votre part des questions, des remarques, des oppositions, des abstentions ? C'est un vote unanime. Je vous remercie pour ces excellents collaborateurs qui m'accompagnent et que je salue.

**Le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité.**

**35. Modification du tableau des effectifs de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris**

**M. Jean-Didier BERGER**

Y a-t-il des questions, des oppositions, des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est un vote unanime.

**Le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité.**

**V. LIEU DU PROCHAIN CONSEIL TERRITORIAL**

**36. Détermination du lieu de la prochaine réunion du Conseil de territoire**

**M. Jean-Didier BERGER**

Notre bonne ville du Plessis-Robinson propose de nous accueillir dans la très belle Maison des arts.

**M. Rodéric AARSSE**

M. le Président, je n'ai aucune critique à émettre vis-à-vis de cette proposition, mais une remarque technique. Maintenant que nous sommes équipés de tablettes, j'apprécie le réseau Wifi, mais j'ai remarqué que dans certains lieux du territoire, l'accessibilité n'est pas opérationnelle. Je présume donc que tous les lieux proposés seront dotés d'un accès Wifi pour tous les participants.

**M. Jean-Didier BERGER**

Vous incitez tous les Conseillers de Territoire à remarquer que nous nous améliorons sans cesse. Comment pourrais-je vous le reprocher ?

Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Nous votons pour le lieu sachant que le calendrier vous sera envoyé le plus rapidement possible, mes chers collègues. La date prévue pour le prochain conseil de territoire est le 10 septembre.

Avant de nous quitter, un pot est prévu comme à la fin de chaque séance de conseil de territoire. Je vous remercie pour votre confiance et j'aurais le plaisir de vous retrouver autour de ce verre de l'amitié.

La séance est levée à 22h15.

Le Président

Jean-Didier BERGER

